

**DECISION  
Signature Devis Pôle Santé de Quillebeuf**

**VU** l'article L.5211-10 du Code des Collectivités Territoriales,  
**VU** les articles L.1111-4, L.2122-1, et R. 2122-8 du Code de la Commande publique,  
**Vu** la délibération N° 146-2020 du Conseil communautaire en date du 23 novembre 2020 portant délégation au Président concernant la passation des marchés publics,

**Considérant** la nécessité de mettre en œuvre des travaux de mise en peinture et reprise de sol souple au niveau de l'unité Santé du Pôle de Quillebeuf sur Seine,  
**Considérant** l'offre de la société SARL Dolpierre sise Crosville-la-Vieille (27110),

**Le Président,**


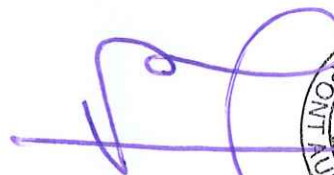
DECIDE de signer le devis émis le 21/10/2021, par l'entreprise DOLPIERRE sise Village des Artisans, ZA le Haut du Val, BP 69, 27110 CROSVILLE-LA-VIEILLE, afin de réaliser des travaux de mise en peinture et de reprise de sol souple au niveau de l'unité Santé du Pôle de Quillebeuf sur Seine.

Le montant total de la prestation globale de travaux est de 10 956,00 € H.T.

Les conditions de règlement sont les suivantes :

- Le règlement des factures s'effectue en fonction de l'avancement des travaux.

Fait à Pont-Audemer le 07 septembre 2022,  
Pour le Président et par empêchement



Le 1er Vice-Président  
Francis COUREL